



MAIRIE DE BLAUSASC



AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I) 1. Nom et adresse

MAIRIE de BLAUSASC
Esplanade Nicole Lottier

06440 BLAUSASC
Tél : 04 93 79 51 04
Fax 04 93 79 65 00
courriel : mairieblausasc@orange.fr

Adresse internet :
adresse principale : www.blausasc.fr
adresse du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : auprès du ou des point(s) de contact : blausasc.maire@orange.fr

Les candidatures doivent être envoyées :

- par voie électronique via : www.marches-securises.fr

- La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse www.marches-securises.fr

- En mairie aux heures d'ouvertures suivantes :
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

contre récépissé et sous pli fermé

- par pli postal en recommandé avec accusé de réception

SECTION II : OBJET

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé

Concession d'aménagement en vue de la réalisation d'équipements publics, de commerces et de services dans le quartier La Pointe.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.4) Description des prestations

Cession d'une assiette foncière de 2 370 m² en vue de la restructuration d'un bâtiment existant pour réaliser un programme comprenant des commerces, des services et un équipement public sportif, ainsi qu'un réaménagement de voirie avec dépendances à usage de parkings.

La Commune de Blausasc envisage de céder à un aménageur un tènement foncier identifié au cadastre de la Commune en section AB n°78, 79, 80, 81, 82, 95, 96, 214, 228p, 254 et 263 représentant une surface totale de 2 370 m² environ.

Ces parcelles d'une capacité approximative de 1 607 m² de surface de plancher (*) sont classées en zones UJ et UD ainsi qu'en emplacement réservé n°25 pour équipement public au PLU en vigueur. Le règlement d'urbanisme devra être mis en compatibilité avec le PLU suivant le projet lauréat par l'intermédiaire d'une procédure spécifique d'urbanisme.

Ces parcelles doivent permettre la réalisation des équipements publics, des commerces et des services.

Un objectif important pour la Commune de Blausasc est de créer une référence architecturale et urbaine tant dans la démarche opérationnelle que dans la définition du programme et du projet. L'opération s'inscrit dans la promotion du dynamisme de l'entrée du village qu'est le quartier la Pointe et dans une logique de requalification ou de mise en valeur du bâti existant en synergie avec les autres équipements publics existants ou à venir tout en intégrant les principes du développement durable comme des bâtiments économes en énergie ainsi que des mobilités douces.

()la capacité du site est donnée à titre indicatif et est issue d'une étude de faisabilité*

Dans ce cadre le programme indicatif développé sur une assiette de 2 370 m² est composé des éléments suivants :

Partie construction sur une surface de 952 m² destinée à accueillir en rez-de-chaussée 800 m² environ de surface de plancher dédiés à des commerces et des services et à

l'étage 800 m² environ pour un équipement sportif de type salle de gymnastique à livrer brut de décoffrage ;

Partie non bâtie : réalisation des infrastructures de desserte du site en circulation douce ainsi que d'un parking avec traitement paysager.

La concession d'aménagement est régie par les articles L.300-4 et suivants et les articles R.300-4 à R.300-9 du code de l'urbanisme.

Le concessionnaire, maître d'ouvrage des travaux et équipements publics, et des biens immobiliers dont il sera chargé de la commercialisation assumera un risque économique lié à l'opération d'aménagement.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.7) Durée de la concession

18 mois.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

1. Une lettre de candidature comportant les renseignements suivants :
 - Identification du candidat
 - Objet de la consultation et de la candidature ;
 - Présentation du candidat indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (dans ce dernier cas : identification des membres du groupement et répartition des prestations, désignation du mandataire) ;
2. Une déclaration sur l'honneur du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement ou de chaque sous-traitant :
 - De ne pas faire l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue à l'article 39 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
3. Un document attestant du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat. En cas de groupement, le mandataire doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement ;
4. Une preuve d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
5. Un extrait KBIS ou équivalent de moins de 3 ans (sauf raison justifiée) ;

Le formulaire DC1 mis à jour au 26/10/2016, disponible gratuitement sur le site service-public.fr peut être utilisé en remplacement des pièces 1) et 2).

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation - liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

La capacité économique et financière du candidat sera appréciée sur la base des documents suivants :

1. Les chiffres d'affaires globaux et les chiffres d'affaires concernant les opérations d'aménagement des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début des activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
2. Des déclarations appropriées de banques ;
3. Tout élément de nature à faire apparaître sa capacité et sa solidité financière, sa capacité d'endettement, composition de l'actionariat.

Le formulaire DC2 mis à jour au 26/10/2016, disponible gratuitement sur le site service-public.fr Si, pour une raison justifiée, telle qu'une création récente ou en cours, l'opérateur n'est pas en mesure de fournir les documents et informations demandées, elle peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre document pertinent, après avoir clairement exposé sa situation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélections tels que mentionnés dans les documents de la consultation - liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

La capacité technique et professionnelle du candidat sera appréciée sur la base des documents suivants :

1. Les noms et les qualifications professionnelles des personnes qui seront chargées de l'exécution du contrat de concession ;
2. Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années. Le candidat fournit des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, le lieu et l'époque d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
3. Description des effectifs moyens annuels du candidat, de l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Pour chacun des architectes : présenter maximum 4 références en adéquation avec l'objet de la consultation de mois de 3 ans au format A3.

Plus généralement présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 3 dernières années. Le candidat fournit des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant le montant, le lieu et l'année d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Renseignements d'ordre administratif

IV.1.1) Date limite de remise des candidatures

LE LUNDI 28 MAI 2018 à 16 H 00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires

La consultation se déroulera en deux phases :

- une première phase de candidature permettant de réceptionner les candidats admis à présenter une offre ;
- une seconde phase de remise des offres.

Les candidats seront sélectionnés sur leur capacité technique, professionnelle et financière sur la base des documents listés dans le présent avis.

VI.4) Procédure de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Nice, sis 33 boulevard Franck Pilatte - 06300 NICE - Tél 04 93 79 51 04 - Fax 04 93 79 65 00.

VI.4.2) Introduction des recours

- Référé précontractuel (article L.551-1 et suivants du code de justice administrative), recours introduit avant la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence (dans les 10 jours à compter de la notification de la lettre de rejet) ;
- Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du Code de Justice administrative) : recours introduit après la signature du contrat, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

VI.5) Date d'envoi du présent avis

le 27 avril 2018